

L'Autorité Internationale des Fonds Marins

Communiqué de Presse



Dixième Session
Kingston, Jamaïque
24 mai – 4 juin 2004

Assemblée (matin)

FM/10/9
31 mai 2004

L'AUTORITÉ INTERNATIONALE DES FONDS MARINS EXAMINE LE RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Ce matin à Kingston, Jamaïque, au siège de l'Autorité, le Secrétaire général a présenté son rapport. Ce rapport est soumis à l'Assemblée de l'Autorité en application du paragraphe 4 de l'article 166 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.

Le rapport présenté aujourd'hui rend compte des travaux entrepris par l'Autorité au cours des 12 derniers mois et présente un bilan des progrès accomplis et des résultats majeurs obtenus par celle-ci depuis sa création. Il précise également le programme de travail prévu pour les trois prochaines années.

L'Assemblée a en outre procédé à l'élection de ses Vice-présidents pour la session 2004. Ont été élus : la Bulgarie pour le groupe d'États d'Europe orientale; la Namibie pour le groupe d'États d'Afrique; le Vietnam pour le Groupe d'États d'Asie. Le groupe d'États d'Europe occidentale et autres États se prononcera une fois ses consultations terminées.

Au début de la séance de ce matin, l'Assemblée a observé une minute de silence à la mémoire de M. Helmut Beiersdorf, membre de la Commission juridique et technique, disparu dans des circonstances tragiques au cours du weekend dernier. Le président de l'Assemblée, M. Dennis Francis (Trinité-et-Tobago), a annoncé que l'Assemblée consacrerait une période demain pour rendre hommage à M. Beiersdorf.

L'Assemblée a également élu les membres de la Commission de vérification des pouvoirs. La composition de la Commission s'établit comme suit : l'Autriche, le Brésil, le Ghana, la Grèce, la Malaisie, l'Ouganda, République tchèque,

Créée officiellement le 16 novembre 1994 en vertu de la Convention, l'Autorité est principalement « l'organisation par l'intermédiaire de laquelle les États Parties organisent et contrôlent les activités menées dans la zone, notamment aux fins de l'administration des ressources de celle-ci ». L'Autorité assume aussi la responsabilité générale de favoriser et d'encourager la recherche scientifique marine dans la Zone, et de diffuser les résultats de ces

recherches et est expressément chargée de protéger efficacement le milieu marin des effets nocifs que peuvent avoir l'exploration de la zone internationale et, ensuite, l'exploitation de ses ressources.

L'Assemblée doit reprendre son examen du rapport du Secrétaire général, mercredi 2 juin.

En préambule à son rapport, le Secrétaire général a fait observer qu'il s'agissait d'un document qui rappelait les grands événements depuis 1994 et qui rendait compte de la phase d'organisation ainsi que des travaux de fond de l'Autorité. Touchant à la question de l'élection des membres du Conseil prévue pour jeudi prochain, il a souligné la nécessité d'établir des critères objectifs et transparents pour déterminer l'appartenance des membres aux différents groupes faisant partie du Conseil.

Rapport du Secrétaire général

Dans son rapport (document ISBA/10/A3), le Secrétaire général a fait remarquer que la phase d'organisation étant maintenant achevée, l'Autorité entrait de plain-pied dans une autre phase consacrée à des travaux de fond.

Les points les plus marquants des travaux de fond de l'Autorité à ce jour ont été l'adoption du premier ensemble de règles régissant les activités de prospection et d'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone et l'approbation, conformément à l'Accord, des plans de travail relatifs à l'exploration des investisseurs pionniers enregistrés, qui a été suivie par l'offre à chacun des investisseurs pionniers, en application des règles, d'un contrat relatif à l'exploration.

Au cours des trois prochaines années, l'Autorité compte orienter ses travaux selon les axes suivants : contrôler l'exécution des contrats déjà conclus pour l'exploration de nodules polymétalliques; mettre au point le cadre réglementaire approprié pour la mise en valeur des autres ressources minérales de la Zone, en particulier des sulfures polymétalliques hydrothermaux et des croûtes cobaltifères, y compris des normes applicables de protection et de préservation du milieu marin; évaluer les données disponibles sur la prospection et l'exploration des nodules polymétalliques dans la zone de fracture Clarion-Clipperton; promouvoir et encourager la conduite de la recherche scientifique marine dans la Zone notamment par des réunions techniques et coordonner et diffuser les résultats de ces recherches et analyses, et recueillir des renseignements et constituer et développer des bases de données scientifiques et techniques permettant de mieux comprendre l'environnement des grands fonds marins.

Un des principaux éléments du programme de travail est la mise au point d'un modèle géologique fiable de nodules polymétalliques de la zone de Clarion-Clipperton dans le Pacifique. Le modèle proposé vise à permettre d'identifier les facteurs chimiques, physiques et biologiques

qui contribuent à la création et à la croissance de nodules. Il devrait aider les chercheurs à comprendre les processus géologiques sous-jacents et aider les prospecteurs à trouver les gisements les plus intéressants en se fondant sur des données relatives à la teneur et à l'abondance des nodules.

De plus, le secrétariat poursuivra ses efforts d'enrichir la base de données centrales de l'Autorité en rassemblant davantage d'informations et en réalisant des produits qui fournissent une meilleure idée des ressources susceptibles d'exister dans la Zone.

Depuis 1998, l'Autorité a mis en place une série d'ateliers et de séminaires consacrés à des sujets précis liés à l'exploitation minière des grands fonds marins. Le septième atelier de la série aura lieu à Kingston en septembre 2004 ayant comme objectif d'aider l'Autorité à élaborer, à l'intention des futures sociétés exploratrices, des directives environnementales concernant les dépôts de sulfures massifs et les encroûtements cobaltifères dans les fonds marins. Les recommandations de l'atelier seront présentées au moment opportun à la Commission juridique et technique afin de l'aider à formuler des recommandations visant à encadrer les activités des sociétés exploratrices de ces ressources minérales.

Un autre atelier est prévu dans le but de normaliser l'information et les données environnementales figurant dans le code d'exploration et dans les directives recommandées pour l'établissement de références pour ces deux types de ressources minérales.

Au cours des trois prochaines années, le secrétariat entend étudier la possibilité d'obtenir un financement du Fonds pour l'environnement mondial afin de contribuer à la poursuite des travaux de collaboration nécessaires à la gestion des répercussions écologiques de l'exploitation minière des grands fonds marins.

Le secrétariat continuera également à développer la base de données centrale afin de faciliter la diffusion des résultats des recherches scientifiques marines utiles à l'exploitation future de gisements de sulfures polymétalliques, des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse, des sulfures polymétalliques et des précipités hydrothermaux dans les fonds marins.

Au sujet de l'organisation et de la structure du Secrétariat, le Secrétaire général a fait observer que malgré le parachèvement de certaines tâches organisationnelles notamment l'adoption de procédures comptable et de gestion des ressources humaines, il était toujours possible de rationaliser encore la gestion du Secrétariat et de renforcer ses capacités techniques.

Sur le plan de la dotation en personnel du secrétariat, le Secrétaire général a évoqué la difficulté de recruter du personnel ayant la compétence et l'expérience souhaitées. S'ajoute à cela, l'impossibilité de toute évolution de carrière réelle dans un très petit secrétariat. Pour remédier ce dernier problème, le Secrétaire général entend examiner les possibilités de détacher

du personnel scientifique et technique d'organismes nationaux et internationaux concernés pour des périodes déterminées afin de mener à bien des projets particuliers dans le cadre du programme de travail de l'Autorité.

Au sujet de l'état des contributions, le Secrétaire général a informé les membres qu'au 31 janvier 2004, l'Autorité avait reçu plus de 99% du montant mise en recouvrement au titre des années 1998 à 2001. En ce qui concerne 2002, la proportion était de 97%, mais seulement de 87% pour ce qui est de 2003. Au 27 mai 2004, 42 États membres avaient des arriérés de contributions remontant à plus de deux ans, compromettant ainsi leur droit de vote. Un État membre en retard dans le paiement de ses contributions à l'Autorité ne peut participer aux votes si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur aux contributions dues par lui pour les deux années complètes écoulées. Seul 46% des membres avaient versé leur quote-part du titre de 2003.

Quant aux travaux des organes de l'Autorité, le Secrétaire général a signalé que la principale difficulté était d'obtenir une large participation des membres.

En guise de conclusion, il a fait valoir qu'aucune nation ou institution n'avait, à elle seule, la capacité financière, technologique et intellectuelle d'entreprendre un programme mondial de recherche scientifique ayant l'ampleur nécessaire d'où la nécessité de créer un réseau de collaboration entre scientifiques, chercheurs, organisations et gouvernements du monde entier.

Discussions

Plusieurs délégations ont félicité le Secrétaire général de la qualité de son rapport très complet, présenté dans une perspective historique et prospective.

Le représentant de la Namibie a demandé qu'on entreprenne une réflexion en profondeur sur la question de la faible participation des États membres aux réunions de l'Autorité, alors que le nombre de signataires à la Convention augmente, rappelant, comme l'ont signalé la Grèce, la Namibie et la Nouvelle Zélande, que le taux de participation a une incidence sur le quorum des réunions. Comme facteurs contribuant à l'absentéisme des membres, il a cité la durée des réunions ainsi que le coût que cela impliquait pour les pays en développement. Il a demandé instamment à l'Autorité de trouver une solution durable pour permettre la participation active de ces membres.

Le représentant de l'Indonésie a informé les membres de l'Autorité qu'aucune source définitive n'avait été trouvée pour alimenter les contributions au fonds d'affectation spéciale visant à faciliter la participation des pays en développement; le montant provenant d'individus et d'États ne s'élevait qu'à 11 500 dollars américains. Il a lancé un appel à ceux qui peuvent

contribuer à ce fonds de le faire; il a également suggéré que des fonds soient prélevés à même le budget de l'Autorité.

La représentante de la Nouvelle-Zélande a dit déplorer le nombre d'absences des délégations en ce dixième anniversaire de l'Autorité et a exprimé l'avis, qui rejoignait celle du représentant de la Grèce, que cette situation était en partie attribuable à la cadence des sessions de l'Autorité, soit une fois par an.

Le représentant de l'Indonésie a, à son tour, attiré l'attention sur le contenu du paragraphe 82 c) et d) relatif aux travaux de fond de l'Autorité et tout particulièrement sur les plans de travail relatifs à l'exploitation. Au titre du paragraphe 82 c) « l'Autorité s'attache à ... veiller au respect des plans de travail relatifs à l'exploration approuvés sous forme de contrats », il a noté le peu d'informations concernant cette surveillance dans le rapport du Secrétaire général. En ce qui concerne le paragraphe 82 d) relativement à l'étude des tendances et à l'évolution des activités d'exploitation des ressources des fonds marins, il a demandé que les membres soient informés sur l'évolution et les tendances sur le marché des métaux, conformément aux obligations de l'Autorité.

Relativement au paragraphe 90 du Rapport du Secrétaire général qui traite de l'obligation de formation par les investisseurs pionniers du personnel choisi par la Commission préparatoire en vertu du paragraphe 12, alinéa a) ii) de la Résolution II, le représentant de l'Indonésie a demandé que des informations mises à jour soient fournies sur ce programme. Il a également prié l'Autorité de consacrer plus de temps à la recherche sur les hydrates de méthane, autre ressource qui pourrait être importante pour les investisseurs à l'avenir.

Prenant la parole au nom des pays du Forum du Pacifique, la représentante de la Nouvelle-Zélande, a appuyé l'orientation du programme de travail de la période triennale. Elle a qualifié le rapport de « document utile » pouvant servir de mémoire institutionnelle. Selon la représentante, la surveillance des contrats existants pour l'exploration des nodules polymétalliques, le développement d'un régime pour les sulfures polymétalliques et les encroûtements riches en cobalt ainsi que les normes pour la protection et la préservation du milieu marin constituent des aspects clés du plan de travail de l'Autorité.

La délégation de la Corée s'est déclarée particulièrement impressionnée par le projet prévu par l'Autorité pour l'élaboration de normes pour la protection du milieu marin et de ses écosystèmes. Commentant l'évaluation des données présentées par les investisseurs pionniers, cette délégation a noté que ces dernières n'avaient pas été mises à jour depuis 1995. Elle a déclaré que, dans un monde en constante mutation technologique, des données vieilles de dix ans appartenaient à l'histoire. La délégation a encouragé l'Autorité à créer un régime pour l'examen des données et un système de critères d'évaluation en vue de sa présentation à la prochaine session de l'Autorité. La délégation a ajouté que son gouvernement serait prêt à apporter son appui en ce sens.

Assemblée (matin)

SB/10/9
31 mai 2004

Commentant l'accessibilité des informations relatives au plan de travail de trois ans, mentionné dans le rapport du Secrétaire général, le représentant du Fidji a signalé que le manque de connaissances techniques de la part de certaines délégations, en particulier celles des pays en développement, les empêchait de faire des commentaires profonds sur cette question. Il a suggéré que les données soient réunies dans une publication en langue simplifiée, accessible à tous.

* * * * *